

Extrait du compte rendu de la troisième séance du jeudi 4 juillet

Projet de loi portant sur l'interdiction du cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur

Discussion générale sur l'article 1^{er} ter

...

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Je profite de l'examen de cet article qui étend le nombre des fonctions donnant lieu à incompatibilité pour dire un mot du projet de loi organique, sur lequel je ne me suis pas encore exprimé.

Ce texte va enfin mettre notre pays dans la même situation que tous les autres qui, soit du fait de leur législation, soit pour des raisons d'usage, ne pratiquent pas le cumul des mandats. Quant à dire que le cumul serait absolument nécessaire pour avoir une implantation locale, comme on l'a entendu toute la journée, je rappelle que notre mandat est bien sûr national, mais aussi local : que l'on cumule ou non, on passe la moitié de son temps dans sa circonscription parce que nous avons aussi des missions à accomplir sur place. À quoi sert vraiment le cumul des mandats ?

M. Christian Jacob. Ça sert à défendre les territoires !

M. Pierre-Alain Muet. On le sait très bien : il permet d'accumuler des pouvoirs, de constituer des baronnies locales.

Ce texte, c'est un grand souffle démocratique ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe SRC.*)